

fidinter



Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'exercice 2020

Lausanne, le 20 avril 2021

14946 Ch/Me

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

Au Conseil de fondation de la

Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Musiques-Arts, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTsuisse



Membre indépendant



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 20 avril 2021

Fidinter SA

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

er Chloé Peguiron
Master ès Comptabilité, Contrôle et Finance

Annexe : - Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

		31.12.2020	31.12.2019
	Annexe	CHF	CHF
ACTIF			
Placements	<i>603</i>	156'097'495.56	156'238'183.23
Liquidités		5'515'078.41	7'565'323.31
Obligations		49'314'945.89	55'150'443.74
Actions		60'011'222.56	58'878'659.82
Immeubles	<i>703</i>	4'674'747.00	4'753'026.00
Fonds de placement immobilier		21'838'441.60	16'063'208.09
Produits alternatifs		14'743'060.10	13'827'522.27
Contrat à terme		0.00	0.00
Comptes de régularisation actif		917'652.42	1'347'630.76
Comptes de régularisation actif	<i>701</i>	363'650.30	358'597.75
Créances envers des tiers		133'424.28	519'889.48
Compte courant employeurs	<i>606</i>	420'577.84	469'143.53
TOTAL DE L'ACTIF		157'015'147.98	157'585'813.99
PASSIF			
Dettes		430'479.85	483'747.00
Prestations de libre passage et autres prestations à payer		283'971.60	200'358.85
Autres dettes		7'839.45	35'194.80
Compte courant employeurs	<i>606</i>	138'668.80	248'193.35
Compte de régularisation passif	<i>702</i>	390'064.60	365'519.49
Réserve de contributions de l'employeur		0.00	0.00
Avec renonciation de l'employeur		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		155'216'253.30	152'376'563.30
Capitaux de prévoyance assurés actifs	<i>504</i>	63'871'341.95	64'073'191.50
Capitaux de prévoyance invalides	<i>505</i>	949'152.35	1'069'633.80
Réserve mathématique des rentes de rentiers	<i>507</i>	87'373'759.00	77'008'272.00
Provisions techniques	<i>508</i>	3'022'000.00	10'225'466.00
Réserve de fluctuation de valeurs	<i>602</i>	978'350.23	4'359'984.20
Capital de la fondation/Insuffisance de fonds libres		0.00	0.00
Insuffisance de fonds reportés		0.00	-6'887'566.00
Capital de fondation		0.00	0.00
Excédent de produits de l'exercice		0.00	6'887'566.00
TOTAL DU PASSIF		157'015'147.98	157'585'813.99

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	7'593'746.90	7'707'077.05
Cotisations des salariés	2'615'325.95	2'644'391.80
Cotisations de l'employeur	4'246'448.30	4'293'492.20
Cotisations d'assainissement de l'employeur	0.00	0.00
Versement réserve de contributions de l'employeur	0.00	0.00
Rachats assurés	705'164.65	757'080.60
Rachats employeurs	0.00	0.00
Apport extraordinaire de l'employeur pour assainissement	0.00	0.00
Gain technique	0.00	0.00
Subside du Fonds de garantie	26'808.00	12'112.45
Prestations d'entrée	947'607.58	1'081'526.69
Apports de libre passage	947'607.58	1'081'526.69
Remboursement EPL	0.00	0.00
<i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>8'541'354.48</i>	<i>8'788'603.74</i>
Prestations réglementaires	-8'689'017.30	-8'437'367.40
Rentes de vieillesse	-7'694'696.75	-7'471'332.15
Rentes de survivants	-784'593.10	-790'894.20
Rentes d'invalidité	-124'974.60	-140'063.20
Capital retraite	-84'752.85	-35'077.85
Prestations en capital au décès/invalidité	0.00	0.00
Prestations de sortie	-1'789'916.90	-1'134'397.40
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'595'226.70	-898'125.00
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-194'690.20	-236'272.40
<i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-10'478'934.20</i>	<i>-9'571'764.80</i>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-2'839'690.00	-5'299'185.75
Dissolution capitaux de prévoyance des assurés actifs	632'950.35	-394'252.45
Dissolution de capitaux de prévoyance des invalides	127'896.25	329'376.40
Constitution réserve mathématique des rentes de retraite	-10'365'487.00	-1'635'745.00
Dissolution de provisions techniques	7'203'466.00	-2'720'753.00
Dissolution / Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	0.00	0.00
Rémunération des capitaux de prévoyance	-438'515.60	-877'811.70
Produits d'assurance	2'073'111.80	2'212'353.95
Prestations d'assurance	2'072'970.40	2'212'300.40
Parts aux bénéfices de la compagnie d'assurance	141.40	53.55
Charges d'assurance	-386'755.00	-345'578.05
Primes d'assurance - risque	-322'470.15	-310'271.55
Primes d'assurance - frais de gestion	-36'675.85	-35'306.50
Cotisations au fonds de garantie	-27'609.00	0.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D' ASSURANCE	-3'090'912.92	-4'215'570.91

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

COMPTE D'EXPLOITATION

		2020	2019
		CHF	CHF
<i>Résultat net des placements</i>	605	-78'484.23	15'721'158.68
Charge net des liquidités/marché monétaire		107'320.01	-128'629.47
Intérêts sur comptes courants		-124'721.40	-383.68
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-6'412.55	0.00
Obligations		-272'737.91	2'342'665.00
Actions		-1'179'967.04	12'614'089.38
Fonds immobiliers		1'410'385.49	2'000'819.00
Immeuble	703	7'444.02	-237'722.34
Produits alternatifs/structurés		1'422'862.50	423'439.03
Fonds GAM		0.00	0.00
Frais de gestion de fortune	6053	-400'276.62	-553'219.60
Transactions et frais d'impôts	6053	-1'042'380.73	-739'898.64
Autres produits		13'331.35	7'168.15
Produits divers		13'331.35	7'168.15
Commission de l'assureur		0.00	0.00
Frais d'administration	704	-225'568.17	-265'205.72
Administration générale		-123'208.80	-124'501.20
Honoraires de l'organe de révision / expert en prév. prof.		-21'109.20	-54'388.50
Emoluments des autorités de surveillance		-9'300.00	-9'503.65
Charges diverses		-71'950.17	-76'812.37
<i>Excédent des charges/produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</i>		-3'381'633.97	11'247'550.20
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		3'381'633.97	-4'359'984.20
EXCEDENT DES PRODUITS / CHARGES		0.00	6'887'566.00

ANNEXE

1 Base et organisation

101	Forme juridique et but La Fondation de prévoyance Musiques-Arts est une fondation de droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle en faveur du personnel du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), du Conservatoire de Musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution. Les écoles de la CEGM (Confédération des écoles genevoises de musique) ayant signé la convention collective, peuvent adhérer à la Fondation. Elle doit prémunir les membres du personnel, ainsi que ses proches et survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions de son règlement.																																				
102	Enregistrement LPP et fonds de garantie La Fondation de prévoyance est une institution de prévoyance qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP. Elle est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève. Elle s'acquitte des contributions au Fonds de garantie LPP. N° d'enregistrement LPP Canton de Genève : GE-1570 N° d'enregistrement fonds de garantie, Berne : GE 355																																				
103	Indication des actes et des règlements <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"></th> <th style="text-align: left;">Date</th> <th style="text-align: left;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Statut</td> <td>17.01.2013</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Règlement de prévoyance</td> <td>01.01.2017</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avenant no 1 au règlement de prévoyance</td> <td>01.01.2019</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Règlement d'organisation</td> <td>Aucun</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Règlement liquidation partielle</td> <td>01.01.2013</td> <td>Approuvé par l'ASFIP le 27.02.2014</td> </tr> <tr> <td>Règlement de placement</td> <td>01.01.2019</td> <td>Approuvé par l'ASFIP le 23.01.2020</td> </tr> <tr> <td>Règlement sur les passifs de nature actuarielle</td> <td>31.12.2020</td> <td>Approuvé par l'ASFIP le 08.04.2021</td> </tr> </tbody> </table> <p>Un nouveau règlement de prévoyance entre en vigueur le 01.01.2021</p>		Date		Statut	17.01.2013		Règlement de prévoyance	01.01.2017		Avenant no 1 au règlement de prévoyance	01.01.2019		Règlement d'organisation	Aucun		Règlement liquidation partielle	01.01.2013	Approuvé par l'ASFIP le 27.02.2014	Règlement de placement	01.01.2019	Approuvé par l'ASFIP le 23.01.2020	Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2020	Approuvé par l'ASFIP le 08.04.2021												
	Date																																				
Statut	17.01.2013																																				
Règlement de prévoyance	01.01.2017																																				
Avenant no 1 au règlement de prévoyance	01.01.2019																																				
Règlement d'organisation	Aucun																																				
Règlement liquidation partielle	01.01.2013	Approuvé par l'ASFIP le 27.02.2014																																			
Règlement de placement	01.01.2019	Approuvé par l'ASFIP le 23.01.2020																																			
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2020	Approuvé par l'ASFIP le 08.04.2021																																			
104	Organe supérieur (paritaire) / Droit à la signature <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Conseil de fondation</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Fonction</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Représentant</u></th> <th style="text-align: left;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Monsieur Gérard Zihlmann*</td> <td>Président</td> <td>employeur</td> <td>signature collective à 2</td> </tr> <tr> <td>Monsieur Eric Jaques-Dalcroze</td> <td>Membre</td> <td>employeur</td> <td>signature collective à 2</td> </tr> <tr> <td>Madame Claire Ispérian</td> <td>Secrétaire</td> <td>employé</td> <td>signature collective à 2</td> </tr> <tr> <td>Madame Patricia Villars</td> <td>Trésorière</td> <td>employeur</td> <td>signature collective à 2</td> </tr> <tr> <td>Monsieur Cyril Ledermann</td> <td>Membre</td> <td>employé</td> <td>signature collective à 2</td> </tr> <tr> <td>Madame Monique Zuberbühler-Combey</td> <td>Vice-président</td> <td>employé</td> <td>signature collective à 2</td> </tr> <tr> <td>Monsieur David Gassmann*</td> <td>Membre</td> <td>employé</td> <td>signature collective à 2</td> </tr> <tr> <td>Monsieur Pierre-Alain Bidaud*</td> <td>Membre</td> <td>employeur</td> <td>signature collective à 2</td> </tr> </tbody> </table> <p>Monsieur Zihlmann quitte le Conseil de Fondation et sa fonction de président au 31.12.2020. Monsieur Cyril Ledermann prendra la présidence dès le 01.01.2021 * quittent leur fonction au 31.12.2020. Ils sont remplacés par Madame Aude Joly (employeur) et Messieurs Gérald Cerf (employé) et Raffaello Diambri-Palazzi (employeur) dès le 01.01.2021</p> <p>Commission de placement interne Le Conseil de fondation est responsable de définir l'allocation stratégique des placements. Il constitue les éventuelles commissions, désigne leurs membres et définit leur cahier des charges.</p> <p>Adresse Fondation de prévoyance Musiques-Arts Rue François-d'Ivernois 7, 1206 Genève Téléphone 022 329 67 22</p>	<u>Conseil de fondation</u>	<u>Fonction</u>	<u>Représentant</u>		Monsieur Gérard Zihlmann*	Président	employeur	signature collective à 2	Monsieur Eric Jaques-Dalcroze	Membre	employeur	signature collective à 2	Madame Claire Ispérian	Secrétaire	employé	signature collective à 2	Madame Patricia Villars	Trésorière	employeur	signature collective à 2	Monsieur Cyril Ledermann	Membre	employé	signature collective à 2	Madame Monique Zuberbühler-Combey	Vice-président	employé	signature collective à 2	Monsieur David Gassmann*	Membre	employé	signature collective à 2	Monsieur Pierre-Alain Bidaud*	Membre	employeur	signature collective à 2
<u>Conseil de fondation</u>	<u>Fonction</u>	<u>Représentant</u>																																			
Monsieur Gérard Zihlmann*	Président	employeur	signature collective à 2																																		
Monsieur Eric Jaques-Dalcroze	Membre	employeur	signature collective à 2																																		
Madame Claire Ispérian	Secrétaire	employé	signature collective à 2																																		
Madame Patricia Villars	Trésorière	employeur	signature collective à 2																																		
Monsieur Cyril Ledermann	Membre	employé	signature collective à 2																																		
Madame Monique Zuberbühler-Combey	Vice-président	employé	signature collective à 2																																		
Monsieur David Gassmann*	Membre	employé	signature collective à 2																																		
Monsieur Pierre-Alain Bidaud*	Membre	employeur	signature collective à 2																																		
105	Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance <table border="0" style="width: 100%;"> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;">Expert en prévoyance professionnelle</td> <td>Pittet Associés SA, Genève (expert cocontractant) M. Bernard Romanens, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (expert exécutant)</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Organe de révision</td> <td>Fidinter SA, Lausanne M. Giovanni Chiusano, expert-réviseur agréé, réviseur responsable</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Administration</td> <td>Kessler Prévoyance SA, Lausanne Mme Joëlle Hadorn (gestionnaire)</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Autorité de surveillance</td> <td>Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, Genève</td> </tr> </tbody> </table>	Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Genève (expert cocontractant) M. Bernard Romanens, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (expert exécutant)	Organe de révision	Fidinter SA, Lausanne M. Giovanni Chiusano, expert-réviseur agréé, réviseur responsable	Administration	Kessler Prévoyance SA, Lausanne Mme Joëlle Hadorn (gestionnaire)	Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, Genève																												
Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Genève (expert cocontractant) M. Bernard Romanens, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (expert exécutant)																																				
Organe de révision	Fidinter SA, Lausanne M. Giovanni Chiusano, expert-réviseur agréé, réviseur responsable																																				
Administration	Kessler Prévoyance SA, Lausanne Mme Joëlle Hadorn (gestionnaire)																																				
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, Genève																																				

106	Employeurs affiliés	31.12.2020	31.12.2019
		Nombre d'actifs	Nombre d'actifs
	Accademia d'Archi	18	19
	Cadets de Genève	18	18
	CEGM	1	2
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), Genève	197	201
	Conservatoire de Musique de Genève, Genève	150	148
	Concours de Genève, Genève	4	4
	Ecole de Danse de Genève	21	23
	Espace Musical	29	29
	ETM	32	33
	Institut Jaques-Dalcroze, Genève	67	67
	Ondine Genevoise	15	15
	Studio Kodaly	16	18
	Membre externe (Alvarado Victor Hugo)	1	0
		<u>569</u>	<u>577</u>
	Augmentation / diminution	<u>-8</u>	
2 Membres actifs et rentiers			
201	Assurés actifs	31.12.2020	31.12.2019
	Plan de base		
	Hommes	259	261
	Femmes	310	316
	Assurés actifs total	<u>569</u>	<u>577</u>
	Augmentation / diminution	<u>-8</u>	
202	Mutation Membres actifs	31.12.2020	31.12.2019
	Plan de base		
	Nouvelles entrées	41	43
	Sorties	-31	-27
	Pensionnés	-18	-16
	Invalides	0	0
	Décès	0	0
		<u>-8</u>	<u>0</u>
203	Bénéficiaires de rentes	31.12.2020	31.12.2019
	Retraités **	282	271
	Enfants de retraités	14	13
	Invalides **	7	9
	Rentes d'enfants d'invalides	3	3
	Veuves et veufs **	40	43
	Rentes d'orphelins	2	2
	Total	<u>348</u>	<u>341</u>
	Augmentation / diminution	<u>7</u>	
204	Mutation Bénéficiaires de rentes	31.12.2020	31.12.2019
	Nouvelles rentes pensionnés	16	15
	Fin rentes pensionnés	-2	-4
	Nouvelles rentes de conjoints	0	0
	Fin rentes de conjoints	-1	0
	Nouvelles rentes d'invalidité	0	3
	Invalides en fin de droits	-1	-1
	Début rentes enfants d'invalides	0	1
	Fin rentes enfants d'invalides	0	0
	Nouvelles rentes enfants retraités	1	0
	Fin rentes enfants retraités	0	-2
	Nouvelles rentes d'orphelin	0	1
	Fin rentes d'orphelin	0	0
		<u>13</u>	<u>13</u>

** A noter que 29 retraités et 10 conjoints survivants sont réassurés auprès de la Zurich Assurances qui verse directement les rentes aux bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

301 Explication des plans de prévoyance

La Fondation de prévoyance Musiques-Arts a élaboré un nouveau règlement en date du 1er janvier 2013 notamment pour être en adéquation avec l'entrée en vigueur de la 1ère révision LPP.

Le salaire assuré correspond au salaire AVS sans déduction de coordination. Le cercle des assurés est tous les salariés après le 1er janvier suivant la 17ème année.

La rente de retraite est calculée en fonction de l'avoir disponible et du taux de conversion réglementaire, avec option capital. Les rentes de décès et d'invalidité sont calculées en fonction du salaire assuré.

302 Financement, méthodes de financement

La Fondation Musiques-Arts est organisée selon le principe de la primauté des cotisations. La cotisation de l'employeur est au moins égale à la somme des cotisations versées par l'ensemble des assurés.

Hommes/femmes	Bonifications	Cotisation totale	Part employé		Part employeur	
			Epargne	Risque	Epargne	Risque
18 - 24	0.0%	4.0%	0.0%	1.0%	0.0%	3.0%
25 - 34	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
35 - 44	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
45 - 54	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
55 - AVS	16.0%	21.0%	7.0%	1.0%	9.0%	4.0%

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

401 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont conformes aux prescriptions Swiss GAAP RPC 26

402 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26.

Les valeurs effectives comptabilisées au jour de clôture sont les suivantes :

- Cours de change : cours du jour de clôture.
- Liquidités, créances : valeur nominale.
- Titres (inclus fonds de placement, fondation de placement, obligation : valeur du marché).
- Immobilier : valeur de rendement (5% rendement brut pour l'immeuble de St-Pierre de Clages et 4.8% pour l'immeuble de Dompierre).
- Capital de prévoyance et provision technique : valeur calculée par l'expert en prévoyance professionnelle.
- Réserve de fluctuation de titres : évaluation selon marché économique et financier

403 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Dès le 31.12.2020, l'expert utilise les tables LPP 2020 à 2.0% (anciennement LPP 2015 à 3.00%) pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Dès l'exercice 2020, pour des raisons de transparence, les intérêts sur les prestations de libre passage de la date de sortie à la date de paiement sont indiqués séparément sous la rubrique résultat net des placements. Il est également à noter que le Fonds de garantie a été comptabilisé de manière brute afin de faire apparaître clairement la charge due et le subside.

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

501 Nature de la couverture des risques, réassurances

Dès le 01.01.2019, les risques décès et invalidité sont assurés auprès de la Zurich Assurances pour une durée de 3 ans avec un taux de prime forfaitaire de 1.102% (risque et coûts). La prime risque se monte à CHF 322'470.15 et la part de la prime utilisée pour les frais de gestion administratifs se monte à CHF 36'675.85 au 31.12.2020. Le risque de longévité demeure à la charge de la fondation.

502 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et passifs des contrats d'assurance s'élèvent à CHF 7'016'072 (CHF 7'466'112 en 2019) pour la Zurich Assurances. Ils représentent les réserves mathématiques des rentes en cours.

503 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Au 31.12.2020, les capitaux de prévoyance des rentiers ont été calculés avec les tables actuarielles LPP 2020 (P 2020) au taux d'intérêt technique de 2.00%.

504	Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 1.1	64'073'191.50	62'816'218.55
	Cotisations d'épargne des salariés	2'286'276.00	2'310'935.50
	Cotisations d'épargne de l'employeur	2'730'150.85	2'758'203.75
	Rachats employés	705'164.65	757'080.60
	Apports de libre passage	956'854.90	1'089'317.30
	Remboursement des versements pour l'EPL/divorce	0.00	0.00
	Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'604'474.05	-903'516.60
	Versement pour l'EPL/divorce	-194'690.20	-236'272.40
	Article 17 LFLP	-2'432.15	-128'426.75
	Prestations en capital retraite/décès	-84'752.85	-35'077.85
	Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-5'403'047.75	-5'217'991.30
	Rémunération des capitaux de prévoyance	431'100.80	862'720.50
	Différence d'arrondi	0.25	0.20
	Capitaux de prévoyance des assurés actifs	63'871'341.95	64'073'191.50

L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 0.75% pour toutes les écoles pour 2020.
Pour l'année 2019, l'intérêt crédité était de 1.50% pour toutes les écoles.

505	Développement du capital épargne des invalides	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Capitaux de prévoyance des assurés invalides au 1.1	1'069'633.80	1'383'919.00
	Corrections rétroactives 2016-2020	5'076.05	0.00
	Apports de libre passage (nouveaux invalides)	0.00	0.00
	Transfert capitaux invalides (retraite)	-186'185.45	-382'281.30
	Attribution des bonifications de vieillesse	53'213.15	52'904.90
	Dissolution suite décès	0.00	0.00
	Article 17 LFLP	0.00	0.00
	Rémunération des capitaux de prévoyance	7'414.80	15'091.20
	Capitaux de prévoyance des assurés invalides	949'152.35	1'069'633.80

L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 0.75% pour toutes les écoles pour 2020.
Pour l'année 2019, l'intérêt crédité était de 1.50% pour toutes les écoles.

506	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Avoirs de vieillesse selon la LPP	26'700'010.70	27'224'108.10

L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 1.00% pour toutes les écoles en 2020.
Pour l'année 2019, l'intérêt crédité était de 1.00% pour toutes les écoles.

507	Développement du capital de couverture pour les rentiers	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Solde du capital de couverture au 1er janvier	77'008'272.00	75'372'527.00
	Rentes versées	0.00	0.00
	Attribution capitaux retraites	5'589'233.20	5'600'272.60
	Changement des bases techniques	5'900'000.00	0.00
	Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	-1'123'746.20	-3'964'527.60
	Capitaux de couverture pour les rentiers	87'373'759.00	77'008'272.00

508	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Solde de la réserve au 1.1	1'523'466.00	1'116'713.00
	Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	-1'523'466.00	406'753.00
	Provision de longévité	0.00	1'523'466.00

Cette provision est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie.
Elle représente 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.
Au 31 décembre 2020, elle a été entièrement dissoute dans le cadre de l'adoption des tables LPP 2020.

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Solde de la réserve au 1.1	5'680'000.00	4'170'000.00
Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	-5'680'000.00	1'510'000.00
Provision pour abaissement futur du taux technique	0.00	5'680'000.00

Au 31 décembre 2020, elle a été entièrement dissoute dans le cadre de l'abaissement du taux technique à 2%.

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Solde de la réserve au 1.1	3'022'000.00	2'218'000.00
Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	0.00	804'000.00
Provision pour taux de conversion favorable	3'022'000.00	3'022'000.00

Le coût des nouvelles retraites de l'année 2020 a été entièrement couvert par la marge sur cotisations, dégageant un solde positif de CHF 628'000.-.

Total des provisions techniques	3'022'000.00	10'225'466.00
--	---------------------	----------------------

509 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise technique a été effectuée au mois de décembre 2019 sur la base des comptes au 31.12.2018. Suite à l'analyse de l'expert en prévoyance professionnelle, celui-ci recommande les points suivants :

Limiter l'intérêt crédité au profit de la résorption du découvert technique existant à la date de l'expertise actuarielle et du renforcement des provisions techniques et de la réserve de fluctuation de valeurs

- Appliquer un taux d'intérêt nul tant que la Fondation présente un découvert ;
- Limiter l'intérêt crédité au taux d'intérêt minimal LPP tant que les provisions techniques ne sont pas entièrement constituées.

Poursuivre la constitution de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de sorte à préfinancer l'impact des capitaux de prévoyance des rentiers d'une baisse du taux technique à 2.0% à fin 2020.

Modifier formellement les bases techniques appliquées à fin 2020, en adoptant les tables actuarielles LPP 2020 à 2.0%.

Affecter annuellement le résultat sur cotisation à la constitution de la provision technique pour taux de conversion favorable, afin de financer de manière plus transparente les nouvelles retraites.

- Une adaptation du taux de conversion est recommandée afin de réduire le coût futur des retraites.

Adapter le règlement sur les passifs de nature actuarielle afin d'inclure les modifications précitées.

Etablir une étude de congruence actifs-passifs, afin notamment de confirmer que l'allocation stratégique appliquée par la Fondation est en lien avec sa capacité de risque, de valider l'attente de performance et l'objectif de réserve de fluctuation de valeurs (RFV). Une telle étude permet également de vérifier, de manière dynamique, que l'allocation stratégique est toujours efficiente compte tenu de la modification des paramètres techniques et de l'évolution des effectifs assurés et que les besoins de trésorerie futurs sont satisfaits.

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2		
Capital de prévoyance et provisions techniques nécessaires	155'216'253.30	152'376'563.30
Capital de prévoyance et provisions techniques	155'216'253.30	152'376'563.30
Réserve de contribution de l'employeur avec renonciation	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs	978'350.23	4'359'984.20
Insuffisance	0.00	0.00
Fortune nette de prévoyance	156'194'603.53	156'736'547.50
Degré de couverture	100.6%	102.9%

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

601 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement
Le Conseil de fondation gère de manière diligente la fortune de la Fondation de prévoyance selon le principe de sécurité. La sécurité est appréciée en fonction de la situation financière globale de la fondation et de sa capacité à prendre des risques.

Banque dépositaire	UBS SA, Genève (global custody) - FINMA
Gestion des titres	UBS SA, Genève - FINMA
	Banque Pictet & Cie, Genève - FINMA
	Pâris Bertrand
Mandat de conseil	Keeninvest Sarl (anciennement Jacques Raemy)

602 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01	4'359'984.20	0.00
Attribution / Dissolution en faveur du compte d'exploitation	-3'381'633.97	4'359'984.20
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	978'350.23	4'359'984.20
Objectif de réserve de fluctuation de valeurs	28'610'659.26	28'247'843.39
Insuffisance de réserve de fluctuation de valeurs	-27'632'309.03	-23'887'859.19

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs représente 19% de la valeur totale du portefeuille titres (y compris immeuble en direct). Les obligations sont évaluées à la valeur du marché conformément aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Le règlement de placement a été adapté suite à l'intégration des immeubles en direct au calcul de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs.

603 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2020		Allocation stratégique	Limite selon règlement placement		Limitation selon OPP2
	CHF	En % de la fortune		Min.	Max.	
	CHF	%	%	%	%	%
Liquidités en CHF	5'255'922.85	3.37				
Liquidités en devise	259'155.56	0.17				
Obligations suisses en CHF	30'751'490.54	19.70				
Obligations suisses en devises	0.00	0.00				
Obligations étrangères en CHF	10'511'259.29	6.73	40	20	70	
Obligations étrangères en devises	8'052'196.06	5.16				
Actions CH	24'642'365.71	15.79				
Actions étrangères en CHF	23'895'331.08	15.31	35	20	50	50
Actions étrangères en devises	11'473'525.77	7.35				
Immeuble	4'674'747.00	2.99				
Fonds immobiliers suisses en CHF	14'303'184.92	9.16	12	5	25	30
Fonds immobiliers étrangers en CHF	4'601'100.53	2.95				
Fonds immobiliers étrangers en devises	2'934'156.15	1.88				
Produits alternatifs	14'743'060.10	9.44	13	0	25	15
Total	156'097'495.56	100.00				
Total en monnaies étrangères	22'719'033.54	14.55	35			30
Total en actions	60'011'222.56	38.44	35	20	50	50
Somme du bilan / placements	156'097'495.56	100.00				

Toutes les limites de placement selon les articles 54ss OPP2 sont respectées. Le Conseil de Fondation autorise l'extension des placements dans les placements en immobilier à l'étranger (art. 55 let. C OPP2), dans les placements alternatifs (art. 55 let. D OPP2) et dans les placements en monnaies étrangères jusqu'à 35% des actifs.

603

Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2019		En % de la fortune	Allocation stratégique	Limite selon règlement placement		Limitation selon OPP2
	CHF	%			Min.	Max.	
Liquidités en CHF	3'606'800.47		2.31				
Liquidités en devise	3'958'522.84		2.53				
Obligations suisses en CHF	26'639'579.46		17.05				
Obligations suisses en devises	1'047'165.49		0.67	40	20	70	
Obligations étrangères en CHF	9'335'803.03		5.98				
Obligations étrangères en devises	18'127'895.76		11.60				
Actions CH	27'235'407.95		17.43				
Actions étrangères en CHF	8'365'762.44		5.35	35	20	50	50
Actions étrangères en devises	23'277'489.43		14.90				
Immeuble	4'753'026.00		3.04				
Fonds immobiliers suisses en CHF	8'878'167.73		5.68	12	5	25	30
Fonds immobiliers étrangers en CHF	4'656'435.52		2.98				
Fonds immobiliers étrangers en devises	2'528'604.84		1.62				
Produits alternatifs	13'827'522.29		8.85	13	0	25	15
Total	156'238'183.25		100.00				
Total en monnaies étrangères	48'939'678.36		31.32	35			30
Total en actions	58'878'659.82		37.69	35	20	50	50
Somme du bilan / placements	156'238'183.25		100.00				

A l'exclusion des placements en monnaies étrangères, toutes les limites de placement selon les articles 54ss OPP2 sont respectées. Le Conseil de Fondation autorise l'extension des placements dans les placements en immobilier à l'étranger (art. 55 let. C OPP2), dans les placements alternatifs (art. 55 let. D OPP2) et dans les placements en monnaies étrangères jusqu'à 35% des actifs.

604

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

				31.12.2020		31.12.2019	
				CHF		CHF	
Total				3'927'506.15		543'961.51	
USD	M.E.	CHF	Cours				
09.12.2020/12.03.2021		3'820'000.00	0.883950	13'778.21		0.00	
23.12.2020/12.03.2021		282'405.00	1.131286	883.91		0.00	
16.12.2020/15.01.2021		226'260.00	1.131286	84.27		0.00	
				14'746.39		0.00	
EUR	M.E.	CHF	Cours				
11.12.2019/17.01.2020		1'900'000.00	1.087076	0.00		11'332.63	
23.10.2019/24.01.2020		300'000.00	1.087010	0.00		3'421.77	
				0.00		14'754.40	
GBP	M.E.	CHF	Cours				
11.12.2019/17.01.2020		450'000.00	1.282102	0.00		6'867.54	
				0.00		6'867.54	
USD	M.E.	CHF	Cours				
11.12.2019/17.01.2020		7'500'000.00	0.967703	0.00		111'938.57	
23.10.2019/24.01.2020		3'600'000.00	0.967224	0.00		51'469.54	
11.12.2019/13.03.2020		650'000.00	0.963871	0.00		9'068.81	
				0.00		172'476.92	
Futures actions étrangères M.E							
FUT MSCI WORLD INDEX 22.03.2021				0.00		0.00	
				0.00		0.00	
Futures actions suisses							
FUT FUTURE ON INDEX 20.03.2020				0.00		0.00	
				0.00		0.00	
Futures actions étrangères M.E.							
FUT FUTURE ON INDEX 20.03.2020				0.00		0.00	
FUT FUTURE ON INDEX 20.03.2020				0.00		0.00	
				0.00		0.00	

Produits structurés		
TC CALLB BANQ PICTE	866'266.20	0.00
TC OPEND BANQ PICTE	778'352.04	0.00
TC CALLB BANQ PICTE	734'050.67	0.00
TC OPEND BANQ PICTE	656'756.51	0.00
TC OPEND BANQ PICTE	642'607.16	0.00
TC CALLB BANQ PICTE	234'727.18	0.00
	<u>3'912'759.76</u>	<u>0.00</u>
Alternatifs		
CERT PP/BANQ PICTE	0.00	349'862.65
	<u>0.00</u>	<u>349'862.65</u>

Actifs mis en gage

Le dépôt Pictet AM est nanti pour un montant total de CHF 47'581'466.00 (CHF 69'886'151.00 en 2019) dans le cadre de la marge exigée sur opérations sur devises.

Engagement de capital ouvert

Fonds UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland Société en Commandite de Placements Collectifs (SCPC)

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Engagement total	4'000'000.00	4'000'000.00
Montant libéré	3'948'000.00	3'948'000.00
Engagement ouvert	52'000.00	52'000.00

Engagement de capital ouvert

Renaissance Evergreen. No de valeur : 36895052. ISIN CH0368950520.

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Montant de souscription	2'000'000.00	2'000'000.00
Montant libéré	575'700.00	575'700.00
Engagement ouvert	1'424'300.00	1'424'300.00

605	Explications du résultat net des placements	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
6051	Résultat net des liquidités et placements à terme		
	Intérêts sur c/c bancaires et autres	-124'721.40	-383.68
	Gains et pertes nets sur les monnaies étrangères	107'320.01	-128'629.47
		<u>-17'401.39</u>	<u>-129'013.15</u>
	Résultat net des obligations		
	Produit des intérêts	477'910.06	1'124'936.78
	Gains et pertes réalisés	-895'640.19	259'548.69
	Gains et pertes non réalisés	144'992.22	958'179.53
		<u>-272'737.91</u>	<u>2'342'665.00</u>
	Résultat net des actions		
	Produit des dividendes	549'569.50	824'524.41
	Gains et pertes réalisés	-6'517'318.36	2'099'744.53
	Gains et pertes non réalisés	4'787'781.82	9'689'820.44
		<u>-1'179'967.04</u>	<u>12'614'089.38</u>
	Résultat net des fonds immobiliers *		
	Produit des dividendes	216'625.33	450'668.16
	Gains et pertes réalisés	-182'571.09	22'794.24
	Gains et pertes non réalisés	1'376'331.25	1'527'356.60
		<u>1'410'385.49</u>	<u>2'000'819.00</u>
	Résultat net des immeubles		
	Produit des immeubles	262'496.35	237'651.30
	Charge des immeubles	-176'773.33	-56'584.64
	Plus-value et Moins-value non réalisées	-78'279.00	-418'789.00
		<u>7'444.02</u>	<u>-237'722.34</u>

* Voir commentaire sous chiffre 703

Résultat net des produits alternatifs/structurés				
Produit des placements alternatifs		99'859.85		98'397.65
Gains et pertes réalisés		1'125.76		-506'164.09
Gains et pertes non réalisés		1'321'876.89		831'205.47
		1'422'862.50		423'439.03
Frais d'administration des placements				
Frais de gestion de fortune		-400'276.62		-553'219.60
Transactions et frais d'impôts		-1'042'380.73		-739'898.64
		-1'442'657.35		-1'293'118.24
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage				
Intérêts 2.00% en 2020 et 2.00% en 2019		-6'412.55		0.00
		-6'412.55		0.00
Total du résultat sur placements		-78'484.23		15'721'158.68
6052 Performance des placements		31.12.2020		31.12.2019
		CHF		CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice		157'585'813.99		141'250'746.48
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice		157'015'147.98		157'585'813.99
Moyenne de l'état des actifs (non pondéré)		157'300'480.99		149'418'280.24
Résultat net des placements		-78'484.23		15'721'158.68
Performance des placements		0.0%		10.5%
6053 Frais de gestion de la fortune		31.12.2020		31.12.2019
Frais de gestion de fortune facturés		400'276.62		553'219.60
Courtage et frais d'impôts		406'177.19		238'779.14
Frais TER des placements collectifs transparents (obligations)		32'047.13		39'806.30
Frais TER des placements collectifs transparents (actions)		100'709.16		72'700.84
Frais TER des placements collectifs transparents (immobiliers)		201'027.26		149'309.82
Frais TER des placements collectifs transparents (commodities)		5'130.14		8'555.81
Frais TER des placements collectifs transparents (fonds hedge)		354'806.70		230'746.73
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)		1'500'174.20		1'293'118.24
Placements transparents		142'742'519.25		151'609'250.38
Placements non transparents		14'026'026.31		4'628'932.85
Total des placements		156'768'545.56		156'238'183.23
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents		1.05%		0.85%
Taux de transparence en matière de frais		91.1%		97.0%

Placements collectifs non transparents

Nom du produit	Fournisseurs	code ISIN	Valeur au 31.12.2020
CSIF(CH)BDSA-BB-QB	CSIFBIAAA-BBB	CH0482006191	8 670 090.00
TC CALLB BANQ PICTE	Banque Picté & Cie	CH0559895922	734 050.67
TC CALLB BANQ PICTE	Banque Picté & Cie	CH0559895930	866 266.20
TC CALLB BANQ PICTE	Banque Picté & Cie	CH0559895948	234 727.18
TC CALLB BANQ PICTE	Banque Picté & Cie	CH0541544091	778 352.04
TC CALLB BANQ PICTE	Banque Picté & Cie	CH0559895955	656 756.51
TC CALLB BANQ PICTE	Banque Picté & Cie	CH0559895963	642 607.16
FUNDLO BAS USD-I-AC	FundLo Back Bas	IE00B3PHH68	1 443 176.55
			14 026 026.31

Lors du bouclage des comptes au 31.12.2020, les placements étaient non transparents. Ils ont été reclassés transparents à une date ultérieure et leurs frais TER n'ont pas été comptabilisés dans les comptes 2020.

Conformément à l'art. 48a al.3, l'organe suprême se détermine chaque année sur les placements effectués ne pouvant faire ressortir les frais de gestion.

606	Comptes courants l'employeur	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	CPMDT	308'922.05	299'809.45
	CMG	-105'730.30	-234'417.35
	CEGM	1'909.65	1'775.60
	IJD	-26'841.20	-12'850.70
	Ondine Genevoise	2'392.40	15'580.90
	EDG	43'899.90	43'845.00
	Espace Musical	13'682.80	18'293.60
	Cadets de Genève	734.00	9'302.10
	ETM	33'889.64	34'434.93
	Accademia d'Archi	-1.95	12'084.35
	Studio Kodaly	14'767.60	25'596.00
	CC ILG Serge	44.40	1'360.20
	CC WICHSER Pierre	0.00	-925.30
	CC ALVARADO Victor	335.40	0.00
	Concours de Genève	-6'095.35	7'061.40
		<u>281'909.04</u>	<u>220'950.18</u>

Au 31 mars 2021, l'ETM doit encore s'acquitter de la dernière tranche du solde des cotisations 2020. Cela sera fait d'ici à la fin avril 2021.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

701 Comptes régularisation actifs	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Intérêts courus	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Acompte réassurance	362'000.00	346'000.00
Fonds de garantie LPP	0.00	12'112.45
Actifs transitoires	<u>1'650.30</u>	<u>485.30</u>
Total comptes de régularisation actifs	<u>363'650.30</u>	<u>358'597.75</u>

702 Comptes régularisation passifs	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Libération épargne et rentes invalides	246'158.80	255'366.40
Provision révision	8'500.00	8'500.00
Provision expert	10'000.00	10'000.00
Passifs transitoires	86'116.70	57'433.47
PT Global Custodian 2018	31'000.00	26'379.12
Loyers encaissés d'avance	8'289.10	7'808.70
Impôt à la source dû	0.00	31.80
Total comptes de régularisation passifs	<u>390'064.60</u>	<u>365'519.49</u>

703 Immeuble	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Immeuble Dompierre	2'396'747.00	2'600'026.00
Immeuble Chamoson (St-Pierre de Clages)	<u>2'278'000.00</u>	<u>2'153'000.00</u>
Total immeubles en direct	<u>4'674'747.00</u>	<u>4'753'026.00</u>

L'immeuble de St-Pierre de Clages a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019.

704 Frais d'administration	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Honoraires de gestion	123'208.80	124'501.20
Honoraires expert et organe de révision	21'109.20	54'388.50
Frais Autorité de surveillance	9'300.00	9'503.65
Frais divers (secrétariat, conseil de fondation)	62'505.37	70'554.82
Charges diverses	9'444.80	6'257.55
Frais d'administration	<u>225'568.17</u>	<u>265'205.72</u>

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Annexe adaptée selon courrier du 3 novembre 2020.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Néant.

10 Rétrocessions

Néant.

11 Liquidation partielle

Néant.

12 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.